

**MAXFORCE QUANTUM**Version 1 / F
1020000182131/6
Date de révision: 21.02.2008
Date d'impression: 20.03.2008**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	MAXFORCE QUANTUM
Code du produit (UVP)	79212690
Utilisation	Insecticide, Formicide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Pas de dangers particuliers connus.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Appât (prêt à l'emploi) (RB)
Imidaclopride 0,03 %**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3	Xn	R22, R52	0,03

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement



MAXFORCE QUANTUM

Version 1 / F
102000018213

2/6
Date de révision: 21.02.2008
Date d'impression: 20.03.2008

avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuiller à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Traitement

Traiter de façon symptomatique.
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.
Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuiller à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Oxyde de carbone (CO)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Tenir à l'écart les personnes non autorisés.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables.
Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur



MAXFORCE QUANTUM

Version 1 / F
102000018213

3/6
Date de révision: 21.02.2008
Date d'impression: 20.03.2008

l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage 0 - 40 °C

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

Polypropylène

Film alu composé (épaisseur Alu min 0,007 mm)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Imidaclopride	138261-41-3	0,7 mg/m ³		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à



MAXFORCE QUANTUM

Version 1 / F
102000018213

4/6
Date de révision: 21.02.2008
Date d'impression: 20.03.2008

maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme très visqueux, gel
Couleur incolore à jaunâtre
Odeur faible, caractéristique

Données de sécurité

pH 4 - 6 à 10 % (23 °C)
Point d'éclair Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité 380 °C
Densité env. 1,43 g/cm³ à 20 °C
Viscosité, dynamique env. 6.900 mPa.s à 20 °C
Gradient de vitesse 80 /s
Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant.



MAXFORCE QUANTUM

Version 1 / F
102000018213

5/6
Date de révision: 21.02.2008
Date d'impression: 20.03.2008

Explosivité Non-explosif
92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.500 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 211 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les daphnies CL50 (Chironomus riparius (ver de vase)) 0,0552 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 10 mg/l
Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



MAXFORCE QUANTUM

Version 1 / F
102000018213

6/6
Date de révision: 21.02.2008
Date d'impression: 20.03.2008

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Non soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

? Imidaclopride

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R52 Nocif pour les organismes aquatiques.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.